

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : Dany BARRAUD

Etaient présents 46 titulaires et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZOURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUUMECQ, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSENY, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Patrick MAUNAS à Louis BENOIT, Jean CONTOU-CARRERE à Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Dominique QUEHEILLE à Marie-Lyse BISTUÉ, Christine CABON à Lydie ALTHAPÉ, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Stéphane LARTIGUE à Frédéric LOUSTAU

Absents : Jean-Claude COSTE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Adrien LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRÊTRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Pierre BAHOUN, Elisabeth MIQUEU, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 251216-12-SOC-**

**BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE :  
TARIFS 2026**

Au titre de sa compétence facultative relative à la restauration collective, la CCHB livre les repas dans les cuisines satellites des communes et ALSH adhérents et gère également la facturation des repas.

Considérant l'inflation des denrées alimentaires,  
Considérant l'augmentation des charges fixes de fabrication des repas,

Il est proposé d'augmenter les tarifs des repas au 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

<b>Tarifs restauration scolaire et ALSH</b>	<b>Tarifs 2025</b>	<b>Tarifs 2026</b>
Repas enfant CCHB avec un tarif préférentiel à partir du 3ème enfant	3.64€ 2.74€	3.74€ 2.84€
Repas enfant ALSH territoire CCHB	3.64€	3.74€
Repas enfant hors CCHB	3.94€	4.04€
Repas adultes personnel communal et intercommunal	5.54€	5.64€
Repas adultes hors CCHB	5.54€	5.64€
Repas enseignants Repas personnel de service	4.54€	4.64€

Aussi, la CCHB a été sollicitée pour des prestations de livraison de repas hors scolaires et ALSH. A ce titre, il est proposé une tarification spécifique comme suit :

<b>Tarifs livraison</b>	<b>Tarifs 2026</b>	<b>Commentaires</b>
Livraison de repas dans le cadre de la tournée de livraison	1.00€ / repas	Coût réel des frais de gestion et livraison mutualisés
Livraison de repas hors tournée de livraison	Coût livraison * nbre de kms A/R	Coût réel des frais de gestion et livraison = Coûts (carburant + personnel + amortissement + maintenance)

Il est à noter qu'une réflexion autour d'une tarification sociale est toujours en cours sur l'ensemble des prestations du Pôle social.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'augmentation des tarifs des repas au 1<sup>er</sup> janvier 2026 tels que précités,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé DB*

*Signé BU*

Dany BARRAUD

Bernard UTHURRY

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 064-200067262-20251216-251216\_12\_SOC-DE